

L'Anse-Saint-Jean, le 26 juin 2018

Je, soussigné, par les présentes, certifie que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance. Daniel Corbeil, secrétaire trésorier /directeur général.

Jonathan Desbiens, DG/ Secrétaire-trésorier

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 26 juin 2018 à 19 h 00, sous la présidence de M. Lucien Martel, maire.

Sont présents : Monsieur Anicet Gagné
 Madame Chloé Bonnette
 Monsieur Yvan Côté
 Monsieur Victor Boudreault
 Monsieur Richard Perron
 Monsieur Éric Thibeault

Sont absents :

239-2018
OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Victor Boudreault.

240-2018
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item *Questions diverses* demeure ouvert jusqu'à ce que celui-ci soit épuisé.

241-2018
ADOPTION DU RÈGLEMENT 18-342 CONCERNANT LA LIMITE DE VITESSE SUR LE CHEMIN DE L'ANSE.

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motions a été donné lors de l'assemblée du conseil municipal tenue le 4 juin 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement portant le numéro 18-342 a fait l'objet d'une lecture et d'un dépôt lors de l'assemblée extraordinaire tenue le 11 juin 2018 ;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement # 18-342 concernant la limite de vitesse sur le chemin de L'Anse.

242-2018
ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR FINS DE SUBVENTION AU MONTANT DE 500 000\$ AYANT POUR OBJET DE DÉCRÉTER UNE SUBVENTION À LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'ANSE-SAINT-JEAN INC. AINSI QU'UN EMPRUNT DU MÊME MONTANT REMBOURSABLE SUR 10 ANS.

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné lors de l'assemblée du conseil municipal tenue le 4 juin 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement portant le numéro 18-343 a fait l'objet d'une lecture et d'un dépôt lors de l'assemblée extraordinaire tenue le 11 juin 2018 ;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Madame Chloé Bonnette et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement 18-343 pour fins de subvention au montant de 500 000 \$ ayant pour objet de décréter une subvention à la Société de Développement de L'Anse-Saint-Jean Inc. ainsi qu'un emprunt du même montant remboursable sur 10 ans.

243-2018

NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE ADJOINTE

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité doit avoir un officier préposé à la garde de son bureau et de ses archives ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 184 du Code municipal le conseil municipal peut nommer un secrétaire-trésorier adjoint ;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier adjoint peut exercer tous les devoirs de la charge de secrétaire-trésorier avec les mêmes droits, pouvoirs, et privilèges et sous les mêmes obligations et pénalités ;

CONSIDÉRANT QUE le secrétaire-trésorier adjoint est d'office le directeur général adjoint en vertu de l'article 212.3 du Code municipal ;

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer au poste de secrétaire-trésorière adjointe, madame Annick Boudreault.

244-2018

AUTORISATION DE SIGNATURE DES CHÈQUES ET DOCUMENTS ADMINISTRATIFS PAR LE NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL / SECRÉTAIRE TRÉSORIER

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean a procédé à l'embauche d'un nouveau directeur général / secrétaire-trésorier, M. Jonathan Desbiens ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a nommé une secrétaire-trésorière adjointe, madame Annick Boudreault

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Jonathan Desbiens, Directeur général/Secrétaire-trésorier, madame Annick Boudreault, Secrétaire-trésorière adjointe ainsi que monsieur Lucien Martel, maire à signer tous documents administratifs et les chèques de la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean.

PÉRIODE DE QUESTIONS

245-2018

FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur Éric Thibeault propose la fermeture de la séance à 19 h 10

Monsieur Jonathan Desbiens, DG/Secrétaire-trésorier

Monsieur Lucien Martel, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».